



Ville de Revel

Numéro de dossier

.....

Dossier événement

Place Philippe VI de Valois

Nom de votre association

.....

Nom de votre événement

.....

Date de votre événement

.....

Dossier à remettre deux mois avant la manifestation, soit :

- à l'accueil de l'Hôtel de Ville
- par mail à mairie@mairie-revel.fr
- par voie postale au 20 rue Jean Moulin 31250 Revel

Tout dossier devra être complet pour être instruit.

Renseignements

Important : fournir l'attestation d'assurance responsabilité civile au dépôt du dossier.

À fournir une seule fois lors du dépôt du premier dossier - Pensez à vérifier la validité de votre document.

Nom de l'association ou raison sociale :

Nom et prénom du responsable :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone :

Mail :

Objet de la manifestation :

Date de l'occupation : du/...../..... au/...../.....

Horaires : deh..... àh.....

Date de l'ouverture au public, si différente de l'occupation : du/...../..... au/...../.....

Horaires : deh..... àh.....

Tarifs

Entrée gratuite Entrée payante : tarif adultes : tarif enfants :

Animation

Réservée à l'association Ouvert au public (à partir de quel âge ?) :

Descriptif et programme de votre événement :

Demande d'affichage sur les panneaux municipaux*

**Sous réserve de disponibilité*

Affiches à déposer aux Services Techniques le vendredi de la semaine précédant la semaine d'affichage.

Non

Oui période souhaitée : semaine (du lundi au lundi)

Récupérer les affiches : Oui Non

À récupérer aux Services Techniques 15 jours maximum après la fin de l'affichage.

Nombre d'affiches à fournir : **5** maximum

Dimensions des panneaux : 113 cm x 160 cm

- Taille maximale des affiches : 113 cm x 160 cm
- Taille minimale des affiches : 84,1 x 118,9 cm (A0)

Configuration

Mise en place par les Services Techniques (hors samedis, dimanches et jours fériés)

Bornes électriques escamotables ⚡

Entourez les bornes dont vous aurez besoin en précisant la nature des éléments branchés.

..... Nombre : Volts (230 ou 400) :

..... Nombre : Volts (230 ou 400) :

..... Nombre : Volts (230 ou 400) :

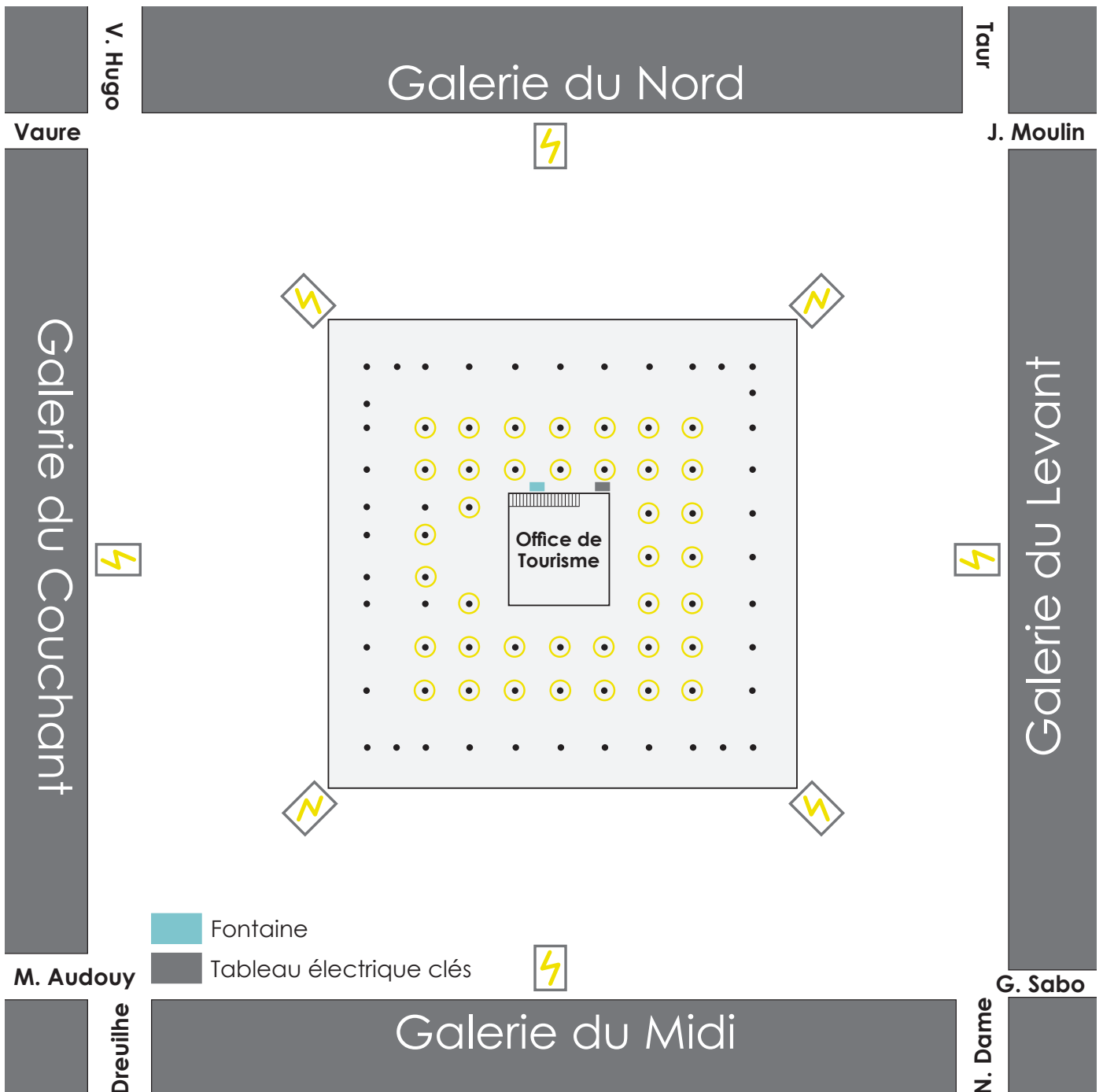
Matériels non fournis : adaptateurs universels pour les coffrets et rallonges électriques.

Prises électriques sur poteaux - 220 V ⦿

Éclairage public sous la halle

Sonorisation de votre manifestation. Besoins (discours, événements sportifs, chorale...) :

Merci de schématiser votre installation sur le plan ci-dessous. ou de joindre votre plan en annexe.



Prêt de matériel

Soit déposé par les Services Techniques

Matériel à déposer le :/...../.....

Matériel à récupérer le :/...../.....

Soit récupéré par l'association

Matériel à récupérer le :/...../.....

Matériel à ramener le :/...../.....

Matériel mis à disposition (quantité maximum)

Tables PVC - 1,80 m (120) Nombre :

Tables rondes - 8 à 10 places (15) Nombre :

Chaises (550) Nombre :

Barrières - 2m x 0,80m (550) Nombre :

Barrières Héras - 3,50m x 2m (40) Nombre :

Grilles d'exposition - 2m x 1m (23) Nombre :

Barnum* - 8m x 5m (4) Nombre :

Podium plancher (max. 90m²) -
plaque de 1,20m x 1,20m
Surface :

Grand podium roulant :
 Surface demi-ouvert : 26m²
 Surface ouverture complète :
35m²

Podium module - 2m x 1m (18)
Nombre :

**Uniquement sur la commune de Revel. Installation par les Services Techniques de la ville et sous réserve des conditions météorologiques.*



Traitement des déchets

Pour les manifestations sur la commune de Revel uniquement.

Bac - Ordures ménagères (couverture verte) - 4 roues (660L) Nombre :

Bac - Ordures ménagères (couverture verte) - 2 roues Nombre :

Bac à couvercle jaune - 4 roues (660L) Nombre :

Bac à couvercle jaune - 2 roues Nombre :

Bac à verre Nombre :

Bac déchets verts Nombre :

Si vide-greniers : panneau espace de don (espace de gratuité où chacun peut déposer et/ou prendre des objets, livres, vaisselle... Il suffit qu'ils soient en très bon état. À la fin de la manifestation, le SIPOM récupère les objets en bon état et les distribue à diverses associations du territoire).

Cadre réservé à l'administration - Observations

• Sécurité : Oui Non - Points de vigilance :

• Moyens matériels : Oui Non - Remarques :

• Moyens humains : Oui Non - Remarques :

Autres remarques :

Autorisation d'Occupation du Domaine Public

Les manifestations organisées sur la place sont soumises à autorisation et au règlement général d'occupation du domaine public disponible sur www.mairie-revel.fr
Plus d'informations sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N22179>

Demande d'arrêtés pour :

Occupation du Domaine Public **sans mesure de circulation et/ou stationnement**

du/...../..... au/...../.....

Lieu concerné par la demande d'arrêté (rues, avenues, boulevards, places) :

Occupation du Domaine Public **avec mesure de circulation et/ou stationnement**

du/...../..... au/...../.....

Lieu concerné par la demande d'arrêté (rues, avenues, boulevards, places) :

PLAN

Autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

(avec ou sans alcool)

Informations et réglementation sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N22179>

Dans la limite de 5 autorisations annuelles.

Je soussigné(e) sollicite, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du code de la santé publique, l'autorisation temporaire d'ouvrir un débit de boissons.

Nature des boissons (sans alcool, bières, vins...) :

À l'occasion de :

Du/...../..... au/...../.....

Horaires : de h..... à h..... *La vente d'alcool s'arrêtera 1h avant la fin de la manifestation.*

Demande de dérogation à l'arrêté préfectoral de lutte contre les nuisances sonores

Décret du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés, s'applique à tous les lieux diffusant des « bruits » ou sons amplifiés qu'ils soient clos ou ouverts (salles de concert, festivals, cinéma, discothèque, bar, restaurant...).

- Limiter les niveaux sonores à 102 décibels (A) et 118 décibels (C, basses fréquences) sur 15 min
- Limiter les niveaux sonores pour les enfants de moins de 6 ans à 94 décibels (A) et 104 décibels (C)

Demandeur

Nom : Prénom :
Agissant au nom de (le cas échéant) :
Adresse :
Ville : Code postal :
Téléphone : Mail :

Évènement/Activité

Nature :
Lieu :
Date : du .../.../..... au .../.../..... Horaires : de ... h ... à ... h

Nuisances sonores

Sources de bruit :

Descriptif des dispositifs de sonorisation prévus le cas échéant :

- Puissance totale de la sonorisation :
- Nombre et puissance des hauts parleurs :
- Nombre et puissance des enceintes :
- Puissance de sonorisation sur véhicule (le cas échéant) :

Dispositions prises pour préserver l'audition des personnes participant à l'évènement et limiter les nuisances sonores pour le voisinage :

Modalités d'information préalable des riverains :

Déclaration préalable d'une « vente au déballage »

(vide-greniers, marchés...) - Articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19 du code de commerce et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal)

Informations et réglementation sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N22179>

Dans le cadre d'une vente au déballage, l'association est tenue d'établir un registre tamponné et signé par monsieur le Maire permettant l'identification des personnes qui participent à l'événement.

Après la manifestation, et au plus tard dans un délai de huit jours, vous devrez déposer votre registre à l'Hôtel de ville, 20 rue Jean Moulin, pour enregistrement et transmission en préfecture.

Déclarant

Nom de l'association ou raison sociale :

Nom et prénom du responsable :

N° SIRET :

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

Adresse:

Ville : Code postal :

Téléphone : Mail :

Caractéristiques de la vente au déballage

Adresse de la vente (terrain privé, parking...) :

Ville : Code postal :

Marchandises vendues : neuves occasions

Nature des marchandises vendues :

Date de la décision ministérielle :

(en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce)

Durée de la vente : jours

Date de début de la vente :/...../..... Date de fin de la vente :/...../.....

Toute fausse déclaration de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).

Cadre réservé à l'association - Engagement du déclarant

Je soussigné(e), , certifie exacts les renseignements contenus dans le dossier et m'engage à respecter les conditions :

- générales et particulières de sécurité relatives à l'occupation des lieux ;
- locales et réglementaires en vigueur relatives à l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons et d'Occupation du Domaine Public ;
- prévues aux articles L.310-2, R.310-8 et R.310-9 du code du commerce relatives à la vente au déballage.

Date et signature de l'association :

Cadre réservé à l'administration

Besoins

- Matériel (tables, chaises...)
- Buvette
- Affichage municipal
- Autorisation d'Occupation du Domaine Public
- Arrêtés de stationnement et de circulation
- Vente au déballage (vide-greniers, vide ta chambre...)
- SIPOM
- DHT Audio - Option n°

- Dossier complet
- Dossier incomplet - Motifs :

- Accord des services municipaux - Observations :

- Accord du Comité Festivités - Observations :
- Refus du Comité Festivités - Motifs :

Signature :

Fonction du signataire :

Contacts - Pour vos événements

Sportifs

RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT SPORTIF

Laurent Mialhe

06 34 66 77 48

lmialhe@mairie-revel.fr

Culturels & festifs

MÉDIATRICE CULTURE ET FESTIVITÉS

Audrey Durand

05 62 18 85 36

adurand@mairie-revel.fr

Contacts

Besoin d'aide ou de précisions pour remplir le document ? Veuillez contacter :

SERVICE FESTIVITÉS - SERVICES TECHNIQUES

Besoins en matériel et affichage

05 34 66 70 00

festivites@mairie-revel.fr

SERVICE ÉLECTRICITÉ - SERVICES TECHNIQUES

Besoins en électricité

05 34 66 70 00

DL-ELECTRICIENS@mairie-revel.fr

POLICE MUNICIPALE

Autorisations d'Occupation du Domaine Public et d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

05 62 18 71 49

police@mairie-revel.fr

SERVICE À LA POPULATION

Vente au déballage

05 62 71 18 48

accueil@mairie-revel.fr